



Centre Communal d'Action Sociale

2025/58

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 17 décembre à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame Monique LORES, Vice-Présidente

### ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur DRUART Frédéric - Monsieur BOURVEN Julien - Madame FONTAINE Sabrina - Madame WANDJI Caline - Madame HOUINSOU Alexia - Madame LOWINSKI Eva - Monsieur BELHOUAS Salem - Madame FADLI Hafida - Madame COHEN Rachel - Madame CHENU Stéphanie

### ETAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Tonino PANETTA - Madame DESPRES Catherine - Madame ROUSSEAU Mireya - Monsieur NORTIER Gilles

### ETAIT ABSENTE :

Madame KALUZA Monique - Monsieur HUTIN Sébastien

### ETAIT REPRÉSENTÉE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu VICOGNE

Membres composant le Conseil : 17

en exercice : 17

Présents : 11

Représentés : 0

Excusés : 4

Absents : 2

Ont voté :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI ET LES VILLES DE THIAIS ET D'ORLY CONCERNANT LE FINANCEMENT DU SERVICE D'AIDE MEDICALE INITIALE (SAMI)

Le Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) de Choisy-le-Roi fonctionne depuis 2003 dans le cadre de l'organisation de la permanence des soins de ville défini par le Préfet du Val-de-Marne et l'agence régionale de santé.

Bien qu'elles n'aient aucune obligation légale en la matière, les villes de Choisy-le-Roi, Orly et Thiais, conscientes de l'importance de ce service de médecine de garde de proximité pour leur population, ont accepté d'être partenaires du dispositif proposé en 2003 par le Conseil de l'ordre des médecins du Val-de-Marne et de financer le fonctionnement (locaux et accueil sécurité) du SAMI.

La convention de financement, signée par les 3 villes pour la période 2020-2025, arrive à échéance.

De plus, en 2024, la Ville de Choisy-le-Roi a transféré les compétences du service santé, porteur du suivi administratif et financier de ladite convention au pôle santé et handicap du CCAS.

Accusé de réception en préfecture  
094-269401055-20251217-DELIB202558-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose donc au Conseil d'Administration d'approuver la signature d'une nouvelle convention entre le CCAS de la ville de Choisy-le-Roi et les villes de Thiais et d'Orly concernant le financement du SAMI pour la période 2026-2030.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

-Vu le code général des collectivités territoriales,

-Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

-Vu la délibération n° 2023/37 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2023 nommant Madame Monique LORES vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

-Vu la délibération n° 2023/38 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2023 attribuant les délégations du Président à Madame Monique LORES vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'importance de ce dispositif mis en place pour répondre aux besoins des administrés des trois communes concernées par cette convention,

#### **DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la convention entre le CCAS de la Ville de Choisy-le-Roi et les villes de Thiais et d'Orly concernant le financement du Service d'Aide Médicale Initiale (SAMI).

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance du 17 décembre 2025

Pour extrait conforme,



Monique LORES  
Vice-Présidente du CCAS

